



Police Municipale
Patentes et commerces

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que Mme Cléo Masson, domiciliée Ch. de Tsamandon 107 à 1997 Haute-Nendaz lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements : Plan 96, parcelle N° 9157 au lieu-dit
« Tsamandon »

Ch. de Tsamandon 170, 1997 Haute-Nendaz

Enseigne : Le Vieux Chalet

Prestations : Mets et / ou boissons avec ou sans alcool à
consommer sur place ou à l'emporter

Heures d'ouverture et de fermeture : 11h00 – 24h00

Début de l'activité : dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 14 mars 2020.

Haute-Nendaz, le 14 février 2020

Police Municipale